

La mare à Palfour va s'ouvrir au public

Dans le cadre d'une offre de compensation écologique, cette friche de bord de Seine à Montesson a été restaurée. Une délégation du Cadeb et de Plaine d'Avenir 78 a rencontré sur site les responsables du projet.

Connue localement pour ses mûres sauvages, la mare à Palfour a été retenue par le Département des Yvelines pour une expérimentation de compensation écologique. La propriété départementale de six hectares située en bord de Seine à Montesson, entre l'autoroute A 14 et le lotissement des Rabaux, accueillera dès cet été des chèvres et des moutons dans un enclos central autour duquel le public pourra cheminer et profiter de la nature.

Le site envahi par la végétation a été défriché en début d'année par une association d'insertion « Espaces », afin de lui redonner un aspect prairial tout en conservant des bosquets variés, nous a indiqué Thomas Litzler, chargé de mission au Département.

Nature « ordinaire »

La mare à Palfour est un ancien site d'extraction de sable et graviers, remblayé il y a une vingtaine d'années avec une part de terre végétale. Il présente un léger vallonement qui le sépare de la route départementale RD 121 à l'Est. Le site a fait l'objet d'un inventaire réalisé par le Museum d'histoire naturel. Il en ressort que même si on y trouve des espèces protégées, celles-ci sont communes dans toutes les friches. Pour Pascal Clerc, chef de projet « offres de compensations environnementales », cette nature « ordinaire » mérite d'être préservée car elle a disparue dans les espaces agricoles.



L'écopâturage durera quatre mois, de juin à septembre. Les chèvres seront de race chèvre des fossés, appelée aussi chèvre des talus. La principale qualité de cette race caprine française est sa capacité à débroussailler et valoriser les ligneux, et donc à entretenir les espaces naturels. La surveillance des animaux sera réalisée par l'association « Espaces », mais Pascal Clerc souhaite qu'un éleveur local



Sur le site de la mare à Palfour. De gauche à droite: Jean-Claude Parisot (Cadeb), Thomas Litzler et Pascal Clerc (CG78), Marie-Françoise Darras (Cadeb)

prenne à terme le relais. L'association agriurbaine Plaine d'Avenir 78 pourrait effectuer la mise en relation.

Le site de Montesson est le premier chantier d'offre de compensation écologique mené par le Département. Quatre autres devraient suivre sur la vallée de Seine, des Mureaux à Guernes en passant par Limay et Buchelay.

Service clé en main

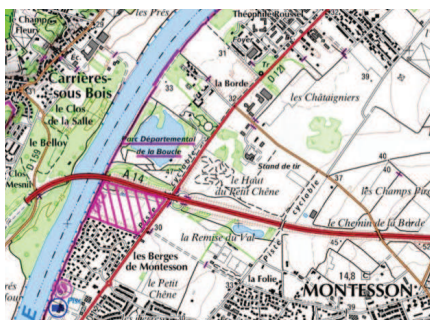
Première collectivité française engagée dans cette démarche, les Yvelines visent à créer un stock d'espaces naturels restaurés écologiquement et faisant l'objet d'un plan de gestion à long terme (30 ans). Objectif du Département : en faire bénéficier les aménageurs ayant l'obligation de compenser les impacts de leurs aménagements sur les milieux naturels. Un service « clé en main qualitatif et pérenne » proposé au prix coutant. Pas-

cal Clerc précise que le « principe de la compensation intervient une fois toutes les mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre préalablement, dans un objectif de non-perte de biodiversité. ».

Pour le moment, le site de la mare à Palfour n'est affecté à aucun aménagement particulier, pas même le projet de Zac de la Borde à Montesson, même si cette piste avait été évoquée en son temps.

Les associations d'environnement sont assez partagées vis-à-vis du principe de l'offre de compensation, certaines parlant même de monétisation de la nature. Pour sa part, le Cadeb ne peut que se féliciter de l'action menée à Montesson par le Département, mais sera très attentif à la nature des projets à compenser, et à leur réelle utilité publique.

Jean-Claude Parisot
Marie-Françoise Darras
Cadeb



Pour en savoir plus :

Dossier complet sur le site du SPI Vallée de Seine (Lettre 53) : www.spi-vds.org/ ou sur le site du Cadeb en rubrique documents: www.cadeb.org